

**Fiche de poste**  
**Professeur ressources autisme**

Circonscription Quimper ASH handicap : [ienhand29.ash@ac-rennes.fr](mailto:ienhand29.ash@ac-rennes.fr) - 02 98 98 99 25

Identification du poste	Professeur ressources autisme
Rattachement du poste	Circonscription Quimper ASH handicap
Lieu d'exercice	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Finistère 1, Bd du Finistère QUIMPER
Description du poste	<p>Le professeur ressources autisme intervient dans le cadre de la « stratégie nationale autisme ». Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporte un appui à la scolarisation des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA) en milieu ordinaire</li> <li>- aide à la mise en œuvre des projets de scolarisation</li> <li>- apporte conseils et aides méthodologiques</li> <li>- participe à l'évaluation des besoins et à la mise en œuvre in situ des adaptations pédagogiques</li> <li>- repère les actions de formation nécessaires pour faciliter l'accessibilité des apprentissages.</li> <li>- contribue à la mise en œuvre des actions de formation</li> </ul>
Conditions d'exercice	<p>Le professeur ressources autisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH</li> <li>- agit en relation avec les familles, les établissements scolaires, les établissements et services spécialisés, les IEN de circonscription et la MDPH</li> <li>- exerce à temps plein</li> <li>- organise son emploi du temps, y compris pour des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire dans la limite des horaires légaux de la fonction publique soit 1607 heures annualisées.</li> </ul>
Compétences attendues	<p>L'enseignant présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une capacité d'écoute et d'adaptation nécessaire au travail en équipe ou en partenariat</li> <li>- une aptitude à la conduite de réunions d'information et à l'animation de formations</li> <li>- une bonne disponibilité, de la rigueur, de la discrétion, un sens de l'organisation, de l'autonomie et un esprit d'initiative</li> </ul>
Connaissances	<p>L'enseignant a des connaissances sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les textes officiels, les dispositifs et structures de la scolarisation des élèves en situation de handicap, et les procédures d'orientation et de compensation du handicap</li> <li>- les troubles du spectre de l'autisme</li> </ul>
Certification	Les candidatures des enseignants titulaires du CAPPEI, CAPSAIS, ou CAPA-SH seront privilégiées.